AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (01-282)

À sa séance du 25 avril 2013, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-282.98 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie qui ne comporte que les dispositions du Règlement CA-24-282.97 qui n'ont pas entraîné la désapprobation de ce règlement lors de l'examen de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal soit l'ensemble des dispositions du règlement initial à l'exception des articles 167, 171, 172 et 173.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 mai 2013, date de la délivrance, par la greffière adjointe de la Ville, du certificat de conformité au Plan d'urbanisme, le tout conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal.

Des renseignements concernant ce règlement peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1136090034.

Montréal, le 11 mai 2013

M[e] Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement